

dre à peu près aux talons. L'ensemble de ce costume de deuil et de sacrifice fit sur moi une impression sentimentale, que les fidèles me semblèrent partager. Le Pontife assis sur une estrade élevée à l'entrée du chœur, la face tournée vers le peuple, la mitre en tête et la crosse à la main, les interrogea selon un cérémonial particulier, sur leurs intentions et leurs dispositions; et les réponses, préparées sans doute comme les demandes pour la circonstance, semblent venir de l'âme et du cœur; tant elles sont prononcées avec l'ardeur du véritable dévoûment. Cet interrogatoire terminé, l'Evêque bénit la croix que les Frères tenaient à la main à leur entrée dans l'église; puis il leur suspend au cou par un cordon en sautoir assez long, pour la laisser descendre ju qu'à la ceinture, dans laquelle elle sera passée, pour être moins escillante sur la poitrine. Cette croix ils l'acceptent avec reconnaissance des mains de l'Evêque, comme un des insignes de leur Ordre, et comme le signe de la victoire qu'ils doivent remporter sur eux-mêmes, pour être tout entiers à Jésus crucifié et à leurs frères. Puis on les revêt du manteau, qui sera pour eux l'emblème de la charité avec laquelle ils devront recevoir et couvrir de leur protection l'enfance confiée à leurs soins; et le flambeau allumé, porté devant eux pendant la procession de leur entrée, est mis successivement à la main de chacun, comme symbole de la lumière que l'Eglise leur charge de faire luire aux yeux de ceux qui viendront chercher auprès d'eux, les connaissances qui forment le cœur, éclairent l'intelligence et sanctifient l'âme. De pieuses exhortations souvent répétées pendant le cours de la cérémonie par le Prélat qui y préside, rappellent à ces jeunes chrétiens la sainteté et l'importance de leurs engagements; et édifient beaucoup la foule attentive à ce spectacle au s touchant que nous voyons que lui présente la religion. Et enfin, le Pontife monte à l'autel pour y faire couler le sang de l'Agneau qui arrose et fait fructifier toutes les semences diverses, que l'Eglise jette dans le vaste champ du père de famille. Les nouveaux Frères pendant le saint sacrifice, se rangent à la table sainte, pour s'abreuver de ce sang divin, se fortifier dans leurs résolutions, et se préparer à recevoir la dernière marque de confiance, que l'Eglise leur doit donner en ce jour. L'Evêque en descendant de l'autel, se tourne vers ses jeunes Frères, pour les introduire dans le chœur, et leur confier la garde des saints autels. Ils entrent dans le chœur avec cet avertissement: *Pavete ad scrutinium meum.* Ils sont conduits tout près des degrés de l'autel qu'ils environnent; et ils entonnent avec bonheur et transport le psaume *Laelatus sum etc.* qui termine la cérémonie. L'Evêque officiant y ajoute un *Te Deum* solennel, pour bénir et remercier Dieu de cette nouvelle fondation, au succès de laquelle il a une foi pleine et entière, parce qu'il sait que l'Evêque de Montréal, au nom duquel il agit en cette circonstance, n'a jusqu'ici rien entrepris pour l'utilité publique et le bien de la Religion, que le ciel n'ait approuvé et fait réussir.

UN ASSISTANT.

..... 30 mars 1846.

BULLETIN.

*Le Pape Grégoire XVI. — Chambre d'Assemblée. — Le maire Ferrier — Vote par scrutin. — Assemblée des notaires. — Inondations, accidens divers. — Persécution en Chine.*

— Nous apprenons d'une source très-digne de foi, et sur laquelle on peut compter, que Sa Sainteté Grégoire XVI vient de donner une nouvelle marque de fermeté qui prouve que ce digne et vénérable chef de l'Eglise n'est pas homme à se plier servilement aux volontés même des têtes couronnées, auxquelles il sait dire la vérité quand il le faut, et qu'il est loin d'avoir ce caractère de faiblesse que ses ennemis lui prêtaient encore tout dernièrement; voici le fait :

Tout le monde sait que Sa Majesté le roi des Français a demandé, il y a quelque temps le chapeau de cardinal pour deux évêques de son royaume. Le St. Père avait jugé à propos d'en accorder un, et avait, pour bonnes raisons, refusé l'autre. Louis Philippe insista et écrivit lui-même au St.-Père; le Souverain Pontife persista dans son refus, et en écrivit au roi; mais M. Rossi, qui est devenu célèbre depuis sa négociation à propos des Jésuites, ayant eu vent du contenu de la dernière réponse du Pape, dépêcha un courrier extraordinaire qui arriva à Paris avant la lettre du St.-Père, et informa le Roi des Français de la détermination du Pape à refuser le chapeau demandé; de sorte que lorsque l'Internonce du Pape se présenta aux Tuileries pour y remettre la lettre adressée au roi, celui-ci refusa de la recevoir. L'Internonce ne manqua pas d'informer le St.-Siège de cette affaire; et quelques jours après, M. Rossi s'étant présenté au Vatican pour y remettre une autre lettre de son maître, le St.-Père lui fit dire qu'il ne recevrait cette lettre que dans une audience solennelle et en présence des cardinaux; ce qui eut lieu, en effet, quelques jours après. M. Rossi se présenta donc au milieu de cette vénérable assemblée, et le St. Père lui adressant la parole, lui dit: Votre gouvernement vient de me faire une insulte telle qu'il n'en a pas été faite au St. Siège depuis plusieurs siècles; si j'avais cinq cent mille hommes à mes ordres, votre maître n'aurait pas agi ainsi, mais il sait que je n'ai pas de troupes, et que je ne désire pas en avoir; mais qu'il sache aussi que j'ai

pour moi tous les cœurs catholiques de l'univers, et je désire qu'il ne soit forcé pas de le lui prouver. (Le Pape prononça cette dernière phrase avec tant de force qu'il fut entendu des personnes qui étaient dans les appartemens voisins), puis il ajouta: J'accorderai le chapeau que l'on demande, mais ça ne sera que lorsque votre gouvernement aura fait des excuses à l'Internonce dans la personne de qui j'ai été offensé, et pourvu que l'Evêque pour qui on le sollicite, arrive qu'il acquiesce à l'opinion émise par ses collègues au sujet de la liberté d'enseignement. M. Rossi terrassé par cette sermonne si bien méritée, est tombé à genoux fondant en larmes.

Si Sa Majesté Louis Philippe est surpris de cet acte de fermeté de la part d'un homme qui est souverain comme lui, c'est bien le cas de lui appliquer ce que St. Basile répondit autrefois au Préfet d'Orient, sous l'empereur Valens qui étant un partisan fanatique des Ariens, voulut engager par promesses et par menaces St. évêque à entrer dans cette secte. St. Basile répondit au Préfet qui le menaçait, en cas de refus, de lui ravir ses biens, sa liberté, sa vie même: tout cela ne me regarde pas, car celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation; pour ce qui est de l'exil, je n'en connais pas pour moi; toute la terre est un exil, le ciel seul est ma patrie. Quant aux tourmens, quel empire pourront-ils avoir sur moi, puis que je n'ai point de corps, pour ainsi dire, pour les souffrir; (il était très-délicat et très-amaigri par les austérités). Pour ce qui est de la mort, je la regarde comme une grâce, puisqu'elle me mènera plutôt à Dieu pour qui seul je vis.

Le Préfet encore plus étonné s'écria que *personne n'avait jamais osé lui parler si hardiment.* Peut-être aussi, lui répliqua Basile, *n'avez-vous jamais rencontré d'évêque.*

L'exemple ci-dessus n'est pas applicable dans toutes ces parties, car Sa Majesté le roi des Français a sûrement déjà rencontré plus d'un évêque.

## CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi soir, 31 mars.

M. le procureur-général Smith, dit en réponse à une demande de M. Watts que le ministère ne se proposait pas d'introduire un nouveau bill d'élection, pendant la session, ni faire d'amendemens à l'acte des chemins, ni à celui des écoles dans le Bas-Canada. En réponse à M. Drummond, il dit, que le ministère n'avait pas intention d'introduire des mesures pour changer le système de judicature du Bas-Canada, mais qu'il serait soumis quelques résolutions pour faire cesser certaines plaintes.

M. Cameron demanda aux ministres quand on se proposait d'ouvrir le canal de Lachine; M. Draper dit que d'après le rapport des Ingénieurs, il pourrait être ouvert au 1er. de mai.

Sur motion de M. le procureur-général Smith, le rapport du comité spécial, pour nommer les membres des comités permanens est adopté.

Les dits comités se composent comme ci-suit:

Comité de privilèges et élections:—MM. Bahlwin, Chauveau, Sherwood (Toronto), McDonald (King-ton), McDonald (Dundas), Scott et Williams.—7.

Loix expirantes:—MM. Smith (Frontenac), Aylwin, Moffatt, Watts et Hall.—5.

Bills privés:—MM. Morin, Price, Hall, Duggan, Sherwood (Brookville), Bobinson et Webster.—7.

Ordres permanens:—MM. Myers, Stewart (Bytown), Taché, Lafontaine et McDonald (Cornwall).—6.

Impression et reliure:—MM. Dickson, Gowan, Lemoine, Armstrong, Er-matinger, Munro et Broocks.—7.

Contingens:—MM. Robbin, Christie, Colville, DeWitt, DeBleury, Petrie et McConnell.—7.

—Depuis la décision de la cour au sujet de la Mairie; M. Ferrier s'est mis en œuvre; il a convoqué une assemblée du conseil de ville pour lundi à 2 heures. Cette séance doit s'occuper de la nomination des comités permanens, et autres affaires, surtout de demander à la législature quelques changemens dans l'acte de l'incorporation de la cité.

—La requête pour voter au scrutin est signée avec empressement. On y demande que les élections soient faites par un scrutin secret; on donnera les votes dans un des appartemens de palais de justice devant des commissaires nommés pour cela. Un juge de la cour présidera, et décidera sur les difficultés; il y aura quinze jours pour voter après lesquels le juge et les commissaires examineront le scrutin pour chaque quartier.